

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 16 (1908)  
**Heft:** 11

**Artikel:** François-Rodolphe de Dompierre : un lieutenant-colonel archéologue : 1775-1844  
**Autor:** Secretan, Eug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-16091>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

FRANÇOIS - RODOLPHE DE DOMPIERRE

UN LIEUTENANT-COLONEL ARCHÉOLOGUE

1775 - 1844

(*D'après son Journal inédit.*)

---

SECOND ARTICLE

Sur le plan publié par le *Pro Aventico* (2<sup>e</sup> éd., 1905) fort peu d'emplacements de fouilles sont marqués pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, même entre 1830 et 1860. Et cependant — on peut s'en convaincre par le *Journal* de Dompierre — il s'est fait de très nombreuses fouilles durant cette période, fouilles de particuliers, peu contrôlées sauf pour l'exploitation des matériaux de construction. En soi, cette préoccupation constante de sortir du sol des pierres à bâtir s'explique; elle est légitime en face d'un sol d'alluvions, dépourvu de calcaires et même de grès (sauf celui du Mont de Châtel). Malheureusement, non seulement beaucoup de murs romains ont été détruits sous terre, mais ils l'ont été sans relevés ou croquis suffisants. Un seul bourgeois d'Avenches y prenait un intérêt actif, Emmanuel Doleyres, alors voyer, puis inspecteur des bâtiments de l'Etat, et, durant quelques années, syndic de la localité. Doleyres et sa femme, bons dessinateurs, multipliaient leurs croquis au crayon, mais ils ne se préoccupaient ni de les copier à l'encre ni même de les collectionner, malgré les instances de

Dompierre. Aujourd'hui, ils sont introuvables. D'ailleurs, on les retrouverait qu'on n'en serait guère plus avancé, les emplacements étant insuffisamment désignés par le nom du propriétaire, et celui-ci ayant fréquemment changé en trois-quarts de siècle. Les exemples à l'appui seraient nombreux; en voici quatre, tirés du *Journal* de Dompierre.

En 1823, découverte d'une mosaïque intéressante au Russalet, en dehors de l'enceinte; de là proviennent les rares panneaux vraiment artistiques du Musée d'Avenches (une tête de femme, un cerf, le second mutilé, tous deux expressifs); or, c'est par le *Journal* de Dompierre que l'on peut en déterminer l'origine, mais non pas l'emplacement précis. Aussi cette mosaïque du Russalet, probablement à droite de la route de Morat, ne figure-t-elle pas sur notre plan. Même regret à propos d'une jambe de statue monumentale, en bronze doré. Elle fut sortie du sol « aux Conches dessus », dans un champ d'Aug. Fornallaz, en 1823, mais impossible de dire actuellement si c'était ou non dans le voisinage de la *Schola* des Camilli. L'année suivante, sur terrain communal, dans des démolitions, proches voisines du mur d'enceinte, se trouva une petite urne endommagée, avec une cinquantaine de bronzes du temps des Antonins, trouvaille d'autant plus intéressante qu'à Avenches des cachettes semblables sont rarissimes, sauf pour les siècles des invasions; mais le mur d'enceinte se déploie sur plusieurs kilomètres, et le *Journal* ne précise pas l'endroit de la trouvaille.

Autre exemple: en 1837, à gauche de la route de Morat, des fouilles prolongées firent conjecturer des soubassements de bains publics; peu à peu, Dompierre arriva à conclure que ce pouvait être le même emplacement que celui fouillé par Ritter en 1786 et dont on a une jolie aquarelle de Curti. S'il en est ainsi, ce serait à l'angle de la route de Morat et du chemin des Mottes, à peu près vis-à-vis de la petite fontaine du Bornalet.

A la décharge de l'inspecteur Doleyres, il faut ajouter qu'il était souvent malade, souvent aussi en tournées officielles.

Que devenaient ces nombreuses antiquités extraites du sol? Beaucoup étaient achetées par des brocanteurs et par conséquent dispersées. Bon nombre cependant, en tout cas les objets les plus volumineux, restaient à Avenches, entreposés ici et là. Il n'existait pas de collection communale publique, mais la plupart des objets qui n'avaient pas émigré ailleurs s'accumulaient dans le domicile de l'inspecteur Doleyres. Sa maison, peu spacieuse, en était encombrée : nulle classification, pas même d'inventaire ni d'étiquettes. Doleyres se fiait à sa mémoire, et Dompierre tremblait à la pensée de ce qui résulterait en cas de mort du détenteur de cette collection précieuse, mais non inventoriée.

De là le projet très naturel d'organiser un local public pour recevoir la dite collection. La première mention apparaît dans le *Journal*, déjà en mars 1823, mais en prévision d'un musée exclusivement communal. En janvier 1824, il est question d'utiliser le rez-de-chaussée de la tour de l'amphithéâtre, loué à un blatier de Faoug.

Depuis bien des années déjà, divers gros morceaux d'architecture étaient abrités là : l'inscription des *Nautæ*, une soi-disant tête d'Apollon, plusieurs corniches et fûts de colonne sans indication de provenance. Du premier étage, il n'en était pas encore question, car il était loué à des amodiateurs et il était facile à isoler du rez-de-chaussée.

Une prompte et favorable réponse du landamman Clavel, en date du 24 janvier 1824, semblait aplanir les obstacles ; mais voilà que cinq jours après, le 29, la municipalité d'Avenches se ravisant, refusa de ratifier la convention : « Craignant les conséquences qui pourraient être tirées dans la suite, au préjudice de sa propriété, de ce que ce dépôt d'antiquités est formé d'un bâtiment cantonal, arrangé aux

frais du canton, et surveillé par des fonctionnaires cantonaux, la municipalité a décidé de ne pas accepter pour le moment, et sans avoir bien réfléchi aux moyens d'assurer l'effet de ses réserves (*sic*), les propositions du gouvernement ».

En d'autres termes, Avenches voulait bien d'une collection communale, mais à condition qu'elle ne devînt pas cantonale. De là, durant cinq années, un *statu quo* déplorable, car il encourageait la dispersion des objets trouvés dans les fouilles et réduisait celles-ci de plus en plus à l'exploitation de pierres à bâtir. Sans se lasser, Dompierre revient à la charge auprès du Département de l'intérieur comme auprès de tel municipal mieux disposé. Soudain, en mai 1829, l'inspecteur Doleyres étant syndic, la municipalité accepte le principe d'une collection cantonale, toutefois sous contrôle communal. En août 1829, l'accord semble complet, non seulement pour le rez-de-chaussée, mais encore pour le 1<sup>er</sup> étage... En réalité, dix longues années se sont écoulées avant l'installation effective du musée !

A qui la faute ? Aux architectes, selon Dompierre. Pour la transformation en musée de la vieille tour de l'amphithéâtre, il eût suffi, selon lui, d'un maître-maçon et d'un menuisier, et 800 fr. auraient fait l'affaire. Avec raison, Doleyres, en sa double qualité de syndic et d'inspecteur des bâtiments, exigea des devis plus complets, partant plus coûteux ; de là, retards inévitables ; de là aussi dépit et boutades de Dompierre, entre autres dans une lettre au conseiller d'Etat de Lerber, à Berne (20 août 1830) : ... « différentes circonstances ont retardé cette opération, particulièrement la ridicule hiérarchie de MM. les architectes, voyers, intendants, etc., tandis qu'un maçon et un menuisier étaient suivant moi suffisants. En attendant que ces messieurs veuillent en finir, nous voyons s'accumuler à Avenches un assez grand nombre d'antiquités dont quelques-unes sont fort intéressantes, mais

tout cela est entassé sans ordre, dès la cave au grenier, dans les chambres et sur les paliers de la petite maison du syndic Doleyres, chez qui nous avons fait naître le goût des antiquités et qui s'en occupe, lorsqu'il le peut, avec un grand zèle... » Un peu plus loin, Dompierre ajoute en marge, avec une pointe d'amertume : « M. Doleyres paraît se plaire dans ces entassements d'objets antiques; serait-ce le motif qui l'engage à entraver la confection du bâtiment destiné au musée? »

Ici Dompierre devient injuste, et, pour rester équitable envers les deux, il faut se souvenir que, rapprochés par la similitude de leurs goûts, il s'est glissé entre eux quelque rivalité de collectionneurs. Cette réserve s'applique également à la lettre ci-après, en date du 26 janvier 1834, adressée par Dompierre à son ami Charles Bugnion, le père du banquier actuel et banquier lui-même, secrétaire de la Société vaudoise des sciences naturelles. Nous la donnons à peu près *in extenso* parce qu'elle résume les divers griefs de Dompierre :

Je vous renvoie ci-joint le mémoire de M. Rod. Tissot, de Moudon, lu à la Société d'utilité publique le 20 août 1833 et à la Société des sciences naturelles le 2 octobre dernier, sur l'état de l'archéologie dans notre canton, sous le régime des conservateurs des antiquités; il a parfaitement raison lorsqu'il dit que ces messieurs ne font pas grand'chose; mais il ne sait pas où le chat a mal au pied; il ne sait pas que j'ai été mal secondé depuis la mort de M. L<sup>s</sup> Reynier, et qui plus est entravé dans des opérations agréées par le Conseil d'Etat; j'en avais deux particulièrement en vue et fort à cœur :

1<sup>o</sup> L'une était la confection de plans et verbaux des fouilles qui se sont faites à Avenches depuis quelques années, et dont on a conservé la mémoire exactement; d'y ajouter celles qui se font chaque année au fur et à mesure qu'elles ont lieu par les propriétaires sur leurs propres fonds pour en extraire des matériaux à bâtir; l'opération était aisée, il ne fallait qu'un peu de zèle et d'intelligence; j'avais trouvé un jeune citoyen demeurant sur les lieux,

M. le voyer Schairrer, tout disposé à se conformer à mes directions; ce choix était approuvé par le Conseil d'Etat, je voyais déjà en expectative la possibilité de raccorder toutes ces fouilles épar- ses, passées, présentes et futures... Mais M. l'inspecteur Doleyres, qui ne se souciait point de me voir employer M. Schairrer, a pré- tendu qu'il n'était point propre à remplir mes intentions, mais que lui s'en chargerait volontiers; j'y ai consenti à regret et m'en suis mal trouvé, car M. Doleyres n'a rien fait dans ce but, et, dès lors, nombre de fouilles, qui ont fait découvrir de longs murs et d'autres constructions, n'ont point été verbalisées et relevées, ce qu'un enfant aurait su faire comme je l'entendais.

2° M. Reynier et moi avons convenu que, pour encourager les Avenchois à conserver leurs antiquités et arrêter la vente qui s'en faisait clandestinement au dehors, il serait convenable que l'Etat nous fournît un local à Avenches même pour y établir un musée des objets qui s'y découvrent journellement : la municipalité, s'ima- ginant que notre but était tout en faveur du Musée cantonal, que nous ferions des triages et ne lui laisserions que des tronçons de colonnes, des chapiteaux, etc., s'y opposa. Cependant, après la mort de M. Reynier, j'avais réussi à la rassurer à ce sujet, et le projet fut repris; le gouvernement m'avait accordé deux étages du bâtiment de l'amphithéâtre, et la gracieuse autorisation de les rendre propres à cet objet, au delà de mes espérances; M. l'inspecteur des ponts et chaussées étant malade, pour avancer la besogne j'avais fait faire les devis par des maîtres-maçons et menuisiers d'Avenches; le Conseil d'Etat en renvoya l'exécution à l'autorité compétente, à M. Doleyres, inspecteur; celui-ci prétendit que j'avais mal choisi les maîtres, et promit d'autres plans et devis. Il y a de cela plus de cinq ans, et rien ne se fait.

Je deviens vieux et impatient, ces entraves me fatiguent et ont effectivement très refroidi mon zèle. Je suis fâché d'être obligé d'employer quelques personnalités, mais cela était nécessaire pour l'intelligence du sujet; je n'en rends pas moins pleine justice à M. Doleyres pour son zèle à recueillir chez lui tous les objets anti- ques plus ou moins précieux, qui ne pourraient être mieux que dans un musée un peu plus à la disposition du public, et où les petits objets et les médailles ne seraient pas enveloppés comme chez lui dans du papier, comme des pastilles et des caramels, outre que cela a l'inconvénient d'être exposé au gaspillage au moment de la mort du dépositaire....

Je ne sais si je dois vous dire que vous me feriez plaisir de communiquer cette lettre à notre société des sciences naturelles; il

me semble qu'elle a droit à recevoir quelques renseignements en réponse au mémoire de M. Tissot.

Il y aurait toute une exégèse à faire de cette lettre ; je me borne à expliquer le regret exprimé par Dompierre d'avoir été mal secondé depuis la mort de son collègue L<sup>s</sup> Reynier, en 1824. C'était un peu sa faute à lui, Dompierre. C'est sur sa proposition, en effet, que fut désigné, comme successeur de Reynier, Fréd.-Cés. Laharpe. Peut-être, dans la pensée du Conseil d'Etat d'alors, était-ce une heureuse manière d'occuper l'ancien tribun d'une manière inoffensive ; celui-ci toutefois était mal préparé par ses antécédents révolutionnaires au rôle de conservateur des antiquités ! Il s'en lassa au bout de deux ans, et Dompierre resta deux années sans collègue, de 1826 à 1828. Le Conseil d'Etat fit appel à William Fraisse, bien connu comme ingénieur mais beaucoup trop absorbé par de plus vastes entreprises, entre autres la correction des eaux du Jura. Il fut, pour Dompierre, un collègue sympathique, mais trop souvent distrait.

Dompierre aurait pu et même dû, dès 1837, s'appuyer sur la Société romande d'histoire, qui venait de se fonder, mais il refusa d'en faire partie alléguant sa surdité croissante. Ce n'était pas un vain prétexte ; déjà une quinzaine d'années auparavant, en février 1823, il écrivait à L<sup>s</sup> Reynier : « Ne vous étonnez, ni ne vous scandalisez, si vous ne me voyez jamais assister aux séances trimestrielles de notre société cantonale ; je n'en rapporterai que de la mélancolie produite par le chagrin de n'y rien entendre, car vous savez que je suis passablement sourd, et par la honte de ne pouvoir rien produire d'intéressant. »

En septembre 1839, mêmes regrets, exprimés sur un ton plus humoristique, dans une lettre à Correvon-Demartine, son correspondant d'Yverdon :

Si la Société d'utilité publique — section de l'histoire romande — qui se réunira à La Sarraz le 18 courant était une réunion

d'artistes, j'irais leur prêter mes oreilles pour modèles, car elles sont, dit-on, fort jolies ; mais comme en échange elles sont fort mauvaises et qu'elles ne seraient d'aucune utilité ni pour ces messieurs ni pour moi, je ne dois pas les compromettre dans cette réunion de savants où elles ne figureraient que comme oreilles d'âne ; merci donc de votre obligeante proposition de me servir de parrain, je ne veux pas vous causer cette vergogne ; j'irai voir le chevalier aux crapauds, dont j'ai la légende, lorsqu'il ne sera pas environné d'une aussi illustre compagnie.

D'ailleurs j'aurais fort mauvaise grâce de me faire recevoir d'une société lorsque je ne parais plus à celle des sciences naturelles, dont je suis l'un des membres fondateurs, et où je serais bien davantage dans le centre de mes connaissances et de mes goûts : mes jolies oreilles me privent de toutes ces jouissances de société.

Ce n'est pas tout ; lorsque, plus tard, la Société d'histoire institua une commission archéologique où figuraient Fréd. Troyon et l'archiviste Baron, Dompierre accueillit avec quelque méfiance leur questionnaire imprimé ; il est vrai qu'il était bien long, et quelque peu pédantesque de ton.

Mais n'anticipons pas et revenons à la lente transformation de la tour de l'amphithéâtre en un musée cantonal d'antiquités.

En 1835 (mars et avril), recharge de Dompierre auprès de son collègue W. Fraisse et du Département de l'intérieur. En janvier 1837, alors qu'il croyait les travaux à peu près achevés, il ne trouve, à son arrivée à Avenches, que deux larges brèches dans la façade donnant sur l'amphithéâtre. Et puis il se trouve en face d'un devis de fr. 3706 sur lequel on devait, selon lui, faire 1200 fr. d'économie. Au printemps de 1838, le local est à peu près terminé mais le mobilier absolument insuffisant. Enfin, l'automne de la même année, l'installation devient possible, sauf l'absence de lieux d'aisance ou de n'importe quoi d'équivalent, lacune désagréable pour qui venait de Payerne et n'avait guère de pied-à-terre à Avenches. Il est intéressant à noter à ce propos que, 70 ans après l'ouverture du musée, cette installation-là est à peine ébauchée !!

A partir de l'ouverture du musée, Dompierre concentra de plus en plus son activité autour d'Avenches. Il était d'ailleurs entravé par sa santé; sans parler de sa surdité, il souffrait de suffocations fréquentes, causées par ses crises d'asthme. Au surplus, la création, en 1838, de deux nouveaux postes de conservateurs des antiquités vint alléger ses fonctions et restreindre son cercle de préoccupations: Correvon-Demartine surveillait les antiquités d'Yverdon et de la contrée, et Ruchet, d'Aigle, celles du grand district. Dompierre aurait désiré en outre quelqu'un à Nyon et si possible à Moudon.

Ce changement d'activité coïncide avec les débuts du second *Journal* de Dompierre, d'octobre 1838 jusqu'à sa mort. Là, outre la copie de sa correspondance, nous trouvons, noté minutieusement, l'emploi de son temps à Avenches lors de ses visites ou séjours. De Payerne, il y avait deux diligences par jour, dans chaque direction; le trajet (5 km.) se faisait en une heure et coûtait 80 rappen (un peu plus de 1 fr.). Cette diligence de Berne était fort commode... à condition d'y trouver place. A Avenches, Dompierre avait le choix entre deux hôtels, à peu près équivalents et en face l'un de l'autre, la *Couronne* et le *Mauve*. Il préféra s'installer au musée, au premier étage, y faire transporter son lit et ses repas, alléguant son oppression qui lui faisait redouter les escaliers, lui qui se disait « poussif plus que feu Rossinante ». Pourtant, au bout de deux ans environ, il se lassa de ce genre d'installation plus original qu'hygiénique. Sans doute, il avait organisé au musée un petit bouteiller de son vin de Savuit s/Lutry, mais les repas proprement dits lui arrivaient froids et irrégulièrement, sauf le chocolat du matin que lui envoyait gracieusement M<sup>me</sup> Doleyres. Tantôt il apportait de Payerne de la viande froide, du pâté, tantôt il se contentait de biscuits. Pour l'éclairage, il s'accordait le luxe des

bougies du Bazar vaudois (ouvert le 10 novembre 1831); elles lui revenaient à 7 batz la livre, avec le port en sus; les chandelles, plus modestes, ne coûtaient qu'un batz de moins. De lampe à huile, nulle mention dans son *Journal*. Il faut dire que, sauf les premiers temps, il passait rarement à Avenches plus de deux ou trois journées consécutives.

L'installation des collections Doleyres dans les locaux du nouveau musée n'était pas une petite affaire: d'abord le déménagement de tout ce bazar hétérogène, puis l'inventaire par catégories car, on se le rappelle, Doleyres n'avait d'autre catalogue raisonné que sa mémoire. La description, même sommaire, d'un seul objet nécessite parfois de longues recherches, et vraiment, étant donné le peu de préparation de Dompierre en cette branche très spéciale, on est surpris du résultat; il réussit, par exemple, à déterminer peu à peu environ 200 monnaies, c'est-à-dire tout le médaillier d'alors, jusqu'ici enveloppé comme des caramels chez l'inspecteur Doleyres.

Ce n'est pas tout. Restait à protéger les alentours du musée, et tout d'abord l'amphithéâtre lui-même. Déjà en 1826, Dompierre avait dû protester contre un projet vraiment incroyable, celui de faire passer la route à travers l'arène, naturellement en comblant celle-ci. C'eût été, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, faire pis encore que Berne en 1750! Et pour utiliser la vieille tour, on parlait d'y établir un poste de péage!!

Ce danger-là heureusement écarté, en voici un autre: il existait d'ancienne date une simple haie de clôture entre le terrain de l'Etat et le Cercle vespasien au nord (maintenant propriété Blanc); en enlevant la haie, on s'aperçut qu'elle recouvrait une dizaine d'hémicycles; étant sur la limite, ils étaient exposés à se dégrader et en tous cas sujets à contestation. Dompierre avait signalé leur importance pour déterminer la forme exacte de l'ellipse, les dimensions de

l'ancien amphithéâtre ; il avait supplié qui de droit de faire lever un plan : celui du commissaire-arpenteur Golay, daté de 1826, remis à W. Fraisse en 1829, repose actuellement dans les archives du musée d'Avenches. Une dizaine d'années plus tard, soit en 1840, huit hémicycles étaient encore là, mais se dégradant de plus en plus.

Ici se place une lettre de Dompierre à la municipalité d'Avenches, lettre mémorable et qu'il importe de citer malgré ses vivacités de langage, parce qu'elle permet de mesurer le chemin parcouru depuis tantôt 70 ans et qu'elle fait contraste avec l'attitude bienveillante de la municipalité actuelle :

Dimanche dernier, 23 août, j'ai passé à Avenches, et j'y ai vu avec un vif sentiment de déplaisir que les hémicycles qui bordent l'amphithéâtre, du côté de votre ancien casino, disparaissent insensiblement ; que l'un d'eux, celui du côté du collège, a déjà été entièrement démoli tout récemment, et les débris encore entassés à côté. Ces hémicycles sont cependant très intéressants à conserver, et je n'ai rien à me reprocher à cet égard, car le 22 septembre 1839 j'avais écrit à M. le préfet A. Fornallaz et à M. le notaire Ch. Fornallaz, et encore, le 28 février dernier, à M. le receveur L<sup>s</sup> Blanc ; et puis aussi verbalement j'avais recommandé à plusieurs autres co-propriétaires du cercle et à des membres de la municipalité de faire une réserve dans l'acte de vente du Cercle vespasien ou Casino, pour la conservation de ces entourages si remarquables de l'amphithéâtre ; mais cela a été oublié tant messieurs d'Avenches sont indifférents, on pourrait presque dire ennemis de la conservation de ces illustres antiquités ; j'avoue que j'en ai été blessé et honteux.

L'État, que j'avais disposé à faire couvrir ces hémicycles en dalles, ne peut plus s'en mêler, car il ne voudra pas entrer en procès avec l'acquéreur du Casino pour la conservation de ces hémicycles puisque MM. d'Avenches en font eux-mêmes si peu de cas...

Mais je m'arrête, cette lettre est déjà trop longue : vous n'aurez pas la patience de la lire puisque vous n'avez pas lu celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 16 décembre 1839, qui est restée sans réponse et sans résultat, ce qui n'est ni flatteur ni encourageant.

Il faut croire que cette fois la missive de Dompierre porta coup, car nous voyons peu après l'Etat racheter pour 250 francs les dits hémicycles contestés, et même les faire recouvrir de ces dalles maintes fois réclamées par Dompierre ; ce travail au reste traîna en longueur, fut mal surveillé au dire de Dompierre, et ne fut terminé qu'après trois années de réclamations.

Ceci réglé, il surgit un nouveau conflit, cette fois entre la commune et l'Etat : le talus méridional, entre l'amphithéâtre et la route de Morat, appartenait, on ne sait pourquoi, non à l'Etat mais à la commune ; celle-ci l'ayant mis en vente, l'Etat avait intérêt à en devenir acquéreur, mais la commune réclamait 20 batz la toise et surtout elle exigeait un mur de soutènement le long de la route. De là, des marchandages peu glorieux, ni pour la municipalité ni pour le canton. Finalement, en 1841, le Conseil d'Etat ratifie les 20 batz (3 fr.) mais persiste à ne pas se lier pour le mur de soutènement, lequel du reste fut construit peu après, en 1844. Au cours de ces travaux, on retrouva de nouveaux hémicycles, à consolider également et à recouvrir de dalles. Ce fut l'objet de la dernière missive officielle de Dompierre, en septembre 1844 ; elle est datée des bains de Montbarry, dans la Gruyère. Elle est copiée dans le *Journal*, de la belle écriture ferme et cursive du commandant Dompierre.

Le musée et l'amphithéâtre ont été les principales préoccupations de Dompierre à Avenches, mais non pas les seules. Dès 1839, l'emplacement du théâtre, dans sa partie centrale, fut victime d'une exploitation systématique. C'était alors la propriété de deux citoyens, du cordonnier Petit, étranger à la localité, et d'un bourgeois d'Avenches, Daniel Thomas. Sans être aucunement archéologues, ils s'étaient aperçus, par des sondages, de l'importance d'un vaste mur en fer à cheval, lequel n'était autre que celui de la *praecinctio*, celui-là

même qui est si apparent au théâtre romain d'Augst. Le cordonnier Petit et Daniel Thomas se mirent facilement d'accord pour exploiter à fond, sur leurs deux parcelles contiguës, ce mur de 5 pieds de large sur 12 à 15 de profond, une vraie carrière de pierres à bâtir !

Dès janvier 1839, Dompierre proteste auprès de la municipalité, la commune étant propriétaire des deux parcelles latérales, formant les ailes du pourtour ; il la sollicite d'acheter la portion centrale. Naturellement, réponse dilatoire de la municipalité. En 1840, le vandalisme continue, de même en 1841. Dompierre, doublement mortifié comme Vaudois et comme conservateur des antiquités, en comparant le laisser-aller de la municipalité d'Avenches avec la sollicitude du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne en faveur de la protection des ruines du théâtre d'Augst, s'écrie dans son légitime découragement : « A quoi servent les conservateurs des antiquités s'ils ne peuvent arrêter de si honteuses dégradations, et si le gouvernement fait la sourde oreille à leurs réclamations ! » (5 mars 1842).

Le combat finit, faute de combattants, c'est-à-dire après enlèvement complet de cette imposante masse de maçonnerie antique. Au dire des ouvriers, il en avait été extrait un millier de chars de pierres. Il fallut attendre plus de cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1895, avant que le *Pro Aventico*, constitué dix ans auparavant, fût en mesure, grâce à une souscription publique, de racheter cette portion centrale du théâtre (35 ares), après quoi la commune lui céda gratuitement ses deux pourtours (42 ares).

Ainsi s'explique l'aspect actuel des ruines du théâtre, dont la portion centrale est anormalement surbaissée. Il faut ajouter que la zone supérieure avait été exploitée à son tour de 1874 à 1883, sans parler du malencontreux déblaiement entrepris par la commune, l'hiver de 1846 à 47, au pourtour occidental. Après tout cela, on s'étonne à bon droit qu'il

subsiste encore de la maçonnerie romaine au centre et à l'ouest du théâtre.

\* \* \*

Il y eut toutefois quelques dédommagements pour Dompierre dans ses dernières années d'activité à Avenches.

La commune ayant été autorisée par le Département de l'Intérieur à vendre certaines parcelles du tracé du mur d'enceinte, Doleyres lui-même sortit de sa quiétude, et protesta en sa qualité d'inspecteur cantonal. Il réclama un nouveau plan du tracé des murs d'enceinte, une protection efficace pour ce qui en subsistait, et de plus la restauration de la Tornallaz<sup>1</sup>. Naturellement, Dompierre l'appuya de son mieux dans une missive à son collègue de Lausanne, William Fraisse, laquelle se termine par ces lignes: « Je vous prie de transmettre cette lettre au Département. Il verra par mon écriture que je deviens vieux ; s'il n'a pas pitié de nos antiquités, il aura peut-être pitié du vieux serviteur, et lui accordera ce qu'il demande avec tant d'instance, pour nos successeurs et pour l'honneur de la patrie vaudoise. » (13 janvier 1842).

Cette fois, les réponses du Département et de la municipalité furent encourageantes ; celle-ci promit même un devis pour la Tornallaz, et une protection relative pour le théâtre ! Autre sujet de satisfaction pour Dompierre : vu le délabrement de sa santé, il avait réclamé un suppléant résidant sur place et proposé le capitaine Rosset. Il fut désigné en effet comme « Conservateur des antiquités d'Avenches » et Dompierre lui confia avec joie ses clefs, ses archives.

Ainsi, le vieux commandant se sentait mieux entouré ; ses rapports avec l'inspecteur Doleyres étaient plus satisfaisants ; il était en excellents termes avec le Dr Dudan, avec le receveur Blanc. Mieux encore, il prit enfin contact avec la commission archéologique de la Société d'Histoire romande ; il

<sup>1</sup> Celle-ci aboutit en effet, mais quatorze années plus tard, en 1856.

répondit avec conscience aux dix-huit questions de leur longue circulaire ; il fut très sensible à la visite au musée de Fréd. Troyon et de l'archiviste Baron, en mars 1843. C'était le premier contact personnel entre la jeune école, plus méthodique, plus érudite et le vieux pionnier de l'archéologie vauchoise. Le commandant Dompierre, en effet, n'était devenu archéologue qu'à force d'énergie et aussi de sympathie pour les vieilles choses. Parfois sa rudesse, ses coups de boutoir rappelaient l'ancien militaire ; parfois aussi ses réponses accusent des lacunes surprenantes dans ses connaissances (ainsi, en 1842, il ignorait encore l'existence de tumulus et de sépultures préhistoriques dans la vallée de la Broie). D'ordinaire cependant, on rencontre chez lui un grand bon sens, il a le flair de l'archéologue, avec d'intéressantes vues d'ensemble.

En voici quelques exemples : Dompierre a pressenti l'emplacement de la Porte de l'Est, et surtout son importance exceptionnelle. Il a sollicité, dès ses débuts, un plan de l'ancien Aventicum, sur une grande échelle, complétant celui de Ritter, de 1786. Dès ses débuts également, il a réclamé — inutilement il est vrai — un relevé méthodique de toutes les fouilles particulières, avec croquis tenus à jour. Pour l'amphithéâtre, il a signalé l'importance des hémicycles (au Nord-Est comme au Sud) pour aboutir à un plan définitif de l'édifice ; avec raison, il a déclaré la tour actuelle du Musée architecture du Moyen-Age et non pas romaine. Il s'est préoccupé de faire polir toute une série d'échantillons de marbres sortis du sol du vieil Avenches, non pas pour la vaine satisfaction du collectionneur, mais pour arriver à déterminer lesquels provenaient de l'Helvétie romaine et lesquels de l'étranger. Et pour finir par une de ses dernières recherches, il a entrepris une enquête sérieuse au sujet du chapiteau de ces mystérieux *Lugoves*, découvert en 1844, et sur lequel nous n'en savons guère davantage soixante ans après.

Il importe aussi de rappeler son désintéressement pécuniaire durant ses vingt-deux années de fonctions comme conservateur des antiquités. Assurément, sa position de fortune le lui facilitait beaucoup; mais, à titre d'exemple, il est bon de signaler ses comptes minutieux et parfois d'une candeur originale. Au total, pour vingt-deux ans, il ne se fit rembourser par l'Etat que 700 fr. de Suisse, soit 1000 fr. actuels, soit 45 fr. par an, tout compris, car il ne touchait aucun traitement comme conservateur des antiquités, ni lui ni ses collègues.

Les deux hivers de 1842 à 1843, et de 1843 à 1844 furent mauvais pour Dompierre, en amenant une recrudescence de ses crises de toux nerveuse, de son oppression. Pendant sa cure aux bains de Montbarry en Gruyère, dans l'été de 1844, l'amélioration fut sensible. Le commandant rentra à Payerne vers le 15 septembre, et sans doute il se sentait plus fort puisqu'il entreprit, trois semaines après, d'aller visiter son ancien ami Martignier, alors pasteur à Arzier. Est-ce le brusque changement d'altitude — Arzier est à 900 m. — le fait est que le vieux soldat, à peine arrivé chez son ami, fut renversé par une apoplexie foudroyante. Son corps fut transporté dans sa ville natale où les derniers honneurs furent rendus à l'ancien commandant du 8<sup>e</sup> arrondissement, avec les salves traditionnelles sur le cimetière: cérémonie impressive, et dont quelques rares survivants ont conservé la mémoire, entre autres le conservateur actuel du musée d'Avenches, M. Jomini, ancien pasteur.

\* \* \*

Fr.-Rod. de Dompierre avait conservé, sur le terrain de l'archéologie, les allures d'un vieux soldat. Son activité comme conservateur des antiquités a été une longue lutte, une lutte opiniâtre contre l'indifférence de la population, contre l'esprit de clocher des petites localités, Avenches tout

d'abord, contre l'inertie ou la routine des corps constitués (municipalités, Conseil d'Etat, fonctionnaires de tout grade). Il n'a pas été soutenu, comme nous le sommes actuellement, par une loi sur les monuments historiques et par le zèle d'un archéologue cantonal, par des subsides officiels, par des associations actives, par la bienveillance de la presse. Saluons en lui le pionnier trop oublié de l'archéologie sur terre vaudoise !

Eug. SECRETAN.

---

DU ROLE JOUÉ PAR  
QUELQUES CITOYENS GENEVOIS  
au début de la Révolution française.

(Suite et fin.)

VII

L'année 1795, si fort troublée ensuite de la réaction thermidorienne, Reybaz semble être demeuré en dehors de l'agitation générale. Il se borna à s'acquitter au mieux de la tâche qui lui a été confiée. Sa correspondance avec le Comité de Salut public a souvent — ce qui était naturel — trait aux événements dont Genève était alors le théâtre. A la date du 11 fructidor an III (28 août 1795), le Comité de Salut public écrit à Reybaz que les troubles qui se produisent à Genève sont un danger pour les Etats voisins. Tout en respectant l'indépendance de la petite république, le Comité désire que les germes de guerre civile soient promptement étouffés. En conséquence, Reybaz devra faire connaître à son gouvernement que la République française ne peut regarder comme indifférents à la France les troubles de Genève. Le Comité de Salut public est « fermement résolu à soutenir contre la fureur des factions la majorité